

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
31 octobre 2024

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 31 octobre 2024 à 19h00, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 7h01. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

CONFIRMATION DE LA NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal présents confirment que l'avis de convocation de la présente séance leur a été notifié, tel que requis par le Code municipal et confirment leur renonciation à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil en vertu de l'article 157 du *Code municipal*.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 151-24

Il est proposé par M. Steve Proulx, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE C.M. CLÔTURES INC. POUR LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE 229 PIEDS DE CLÔTURES AU POINT D'EAU DU RANG CENELLIER EST

Résolution No 152-24

CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ 2019-2024 prendra fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière du programme TECQ 2019-2024, toutes les dépenses doivent être engagées et payées avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts souhaite utiliser cette source d'aide financière à son maximum avant la date butoir, ce qui laisse peu de temps pour entreprendre et terminer le plus de travaux possibles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer des clôtures pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement de la gestion contractuelle* qui permet à la municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré, si des motifs de saine administration le justifient;



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE C.M. Clôtures inc.. est le seul entrepreneur parmi ceux contactés ayant les disponibilités et la main d'œuvre requises pour procéder à l'installation de la clôture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de C.M. Clôtures inc. une soumission au montant de 27 147.97\$ en sus des taxes applicables, pour la livraison et l'installation de 229 pieds de clôtures au point d'eau du rang Cenellier Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Desprès et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de C.M. Clôture inc. au montant de 27 147.97\$ en sus des taxes applicables, pour la livraison et l'installation de 229 pieds de clôtures au point d'eau du rang Cenellier Est.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE C.M. CLÔTURES INC. POUR LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE 1 639 PIEDS DE CLÔTURES À LA STATION DES EAUX USÉES

Résolution No 153-24

CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ 2019-2024 prendra fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière du programme TECQ 2019-2024, toutes les dépenses doivent être engagées et payées avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts souhaite utiliser cette source d'aide financière à son maximum avant la date butoir, ce qui laisse peu de temps pour entreprendre et terminer le plus de travaux possibles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer des clôtures pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement de la gestion contractuelle* qui permet à la municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré, si des motifs de saine administration le justifient;

CONSIDÉRANT QUE C.M. Clôtures inc.. est le seul entrepreneur parmi ceux contactés ayant les disponibilités et la main d'œuvre requises pour procéder à l'installation de la clôture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de C.M. Clôtures inc. une soumission au montant de 86 692.93\$ en sus des taxes applicables, pour la livraison et l'installation de 1 639 pieds de clôtures à la station des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Proulx et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de C.M. Clôture inc. au montant de 86 692.93\$ en sus des taxes applicables, pour la livraison et l'installation de 1 639 pieds de clôtures à la station des eaux usées.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 154-24

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Nicole Desprès que la séance soit levée. Il est 19h10.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024.

.....
Chantal Gagnon, mairesse

.....
Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe.